

Municipalité de Pointe-aux-Outardes



LE



CACARDEUR



Bulletin



municipal



Le 30 juillet 2014



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !



Prochaine réunion du conseil : 11 août 2014, à 19 h 30

Numéros de téléphone à retenir :

Bureau municipal :
567-2203

Pompiers, ambulance,
police : 911

Centre des loisirs :
567-2177

Site Internet :
www.pointe-aux-outardes

Bibliothèque municipale
(lundi soir) : 567-9529
Régie de gestion des
matières résiduelles de
Manicouagan :
589-4557

Site d'enfouissement :
567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :
567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :
589-1597

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
7 h 45 h à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h à 12 h

MOT DU MAIRE

Bonjour,

Nous sommes déjà rendus au mois d'août, mois des plus touristiques dans notre localité.

Le Parc Nature ayant de plus en plus de visiteurs, le Kite Fest dans le secteur de Pointe-aux-Outardes, le Festival Country des Nord-Côtiers, secteur de Baie-Saint-Ludger, pour ne nommer que ceux-là.

Je suis certain que les citoyens et citoyennes de Pointe-aux-Outardes continueront d'être des plus accueillants avec les nombreux visiteurs provenant de divers endroits de la province ou d'ailleurs.

Pour les autres dossiers, un rapport plus complet, possiblement en septembre. Même si je continue le suivi de certains dossiers, il faut faire avec les vacances et le mouvement de personnel au sein du gouvernement. Donc, on se doit d'être patient.

Je vous souhaite un beau mois d'août. Soyez prudents sur nos routes, surtout avec de plus en plus d'enfants, de marcheurs, de coureurs et de cyclistes qui y circulent.

Respectez les limites de vitesse et soyez des plus courtois sur nos routes.

Profitez bien de votre été !

André Lepage, maire

TAXES MUNICIPALES

NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXES : 20 MARS, 20 JUIN ET LE 20 SEPTEMBRE.

Si vous avez déménagé ou prévoyez le faire, veuillez, s'il vous plaît, en informer la municipalité en joignant à votre paiement votre nouvelle adresse. De plus, n'oubliez pas d'aviser le bureau de poste afin que vous puissiez obtenir votre courrier.

Avis public d'élection

Municipalité

Pointe-aux-Outardes

Scrutin du

2014 | 09 | 14
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Pointe-aux-Outardes

Municipalité

par Dania Hovington, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller district #6 « La Grosse Pointe »

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2014 | 08 | 01 au 2014 | 08 | 15
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>7 h 45</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Mardi</u>		De : <u>7 h 45</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Mercredi</u>		De : <u>7 h 45</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Jeudi</u>		De : <u>7 h 45</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>Vendredi</u>		De : <u>8 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>Fermé</u>	à : <u>Fermé</u>

À NOTER – Le vendredi 2014 | 08 | 15 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2014 | 09 | 14 de 10 h à 20 h
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2014 | 09 | 07 de 12 h à 20 h
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marielle Dionne

5. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
471, chemin Principal	
Adresse	Adresse
Pointe-aux-Outardes (Québec)	
G0H 1M0	
<u>418 567 2203</u>	
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à

Pointe-aux-Outardes

Municipalité

, le 2014 | 07 | 30
année mois jour

Dania Hovington
Président d'élection

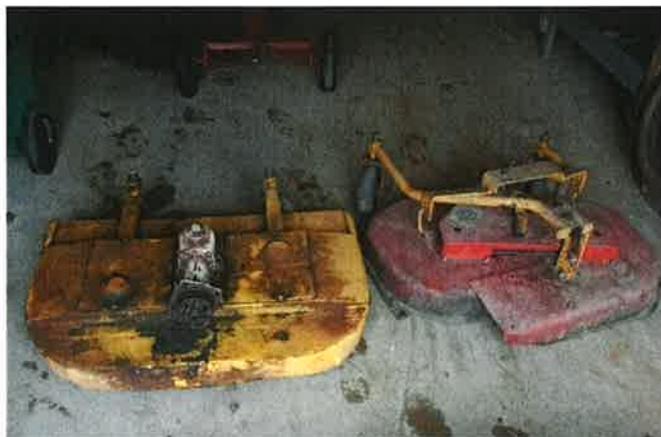
TRAVAUX PUBLICS

VENTE D'UN GRAVELY COMMERCIAL

À vendre une machine Gravelly, 4 vitesses, en bon état. Moteur Kothler 10 HP, 2 tondeuses à 2 couteaux, balai mécanique, siège, ensemble de roues doubles et pièces de Gravelly.

Le prix de départ est de 200 \$ et il sera vendu au plus offrant. Nous recevrons les offres du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2014. Vous pouvez venir voir le tout sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou rendez-vous, veuillez communiquer avec M. Maxime Whissell, au 418 567-2203.



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

N'oubliez pas, si vous avez connaissance que des lumières de rues sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité en mentionnant approximativement le numéro civique. Merci !

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1^{er} juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : entre 18 h et 22 h, soit :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

◆ **ARROSAGE – ASSOUPPLISSEMENT**

Le conseil municipal revient avec la même formule, soit celle d'assouplir son règlement d'arrosage afin d'accommoder certains citoyens par rapport à l'horaire établi.

La municipalité assouplit le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.



Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.

Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemercer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairssemées et autres.



Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : Chapitre III Période d'interdiction totale

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

SERVICE D'URBANISME



INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis.

RAPPEL : Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débuteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

UN SIMPLE RAPPEL : Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

Piscine – Réglementation **Un rappel**

Pour votre sécurité et celle des autres, voici la réglementation établie pour une piscine, soit selon le Règlement de zonage 155-91, article :



7.2.8 Normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est une piscine résidentielle

L'implantation de toute piscine extérieure est régie par les normes suivantes :

- 1° un trottoir d'une largeur minimale d'un mètre doit être aménagé autour de la piscine. Ce trottoir s'appuie à la paroi de la piscine sur tout le périmètre de celle-ci. Les piscines hors terre ne sont toutefois pas assujetties à ces dispositions;
- 2° un espace minimal de 1,5 mètre, doit être laissé entre la piscine, y incluant toute structure y donnant accès, et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel elle est implantée, ainsi que tout bâtiment ou construction complémentaire à l'habitation;
- 3° une piscine, dont l'une quelconque de ses parties a une profondeur supérieure à 60 centimètres, doit être ceinturée d'un mur ou d'une clôture à paroi lisse d'au moins 1,2 mètre de hauteur;
- 4° malgré le paragraphe précédent, les parois d'une piscine hors terre sont considérées comme faisant partie intégrante de cette clôture ou mur. Toutefois, dans ce cas, l'échelle y donnant accès doit être relevée ou enlevée ou l'accès empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance;
- 5° un bâtiment de rangement de 6 mètres carrés de superficie maximale est permis à proximité de la piscine aux conditions du respect des normes d'implantation d'un cabanon et/ou garage privé.

Selon le Règlement de construction 157-91, article :

3.6 PISCINES RÉSIDENTIELLES

3.6.1 Dispositions générales

L'installation et la mise en place de toute piscine à caractère résidentielle doit, en plus de respecter les dispositions prévues à l'article 7.2.3 du règlement de zonage, se conformer aux présentes normes de sécurité :

- 1° le système de filtration d'une piscine hors-terre doit être situé et installé de façon à ne pas créer de moyen d'escalade donnant accès à la piscine;
- 2° la piscine ne doit pas être située sous une ligne ou un fil électrique;
- 3° la surface d'une promenade installée en bordure d'une piscine doit être antidérapante;
- 4° une piscine hors-terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin;
- 5° une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin dans la partie profonde que si ce tremplin a une hauteur maximale de 1 mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint 3 mètres;
- 6° une piscine creusée doit être munie d'un câble flottant indiquant la division entre la partie profonde et la partie peu profonde;
- 7° lorsque les parois d'une piscine hors-terre constituent la clôture ou le mur exigé et qu'elle est entourée en tout ou en partie d'une promenade adjacente à ses parois, celle-ci doit être entouré d'un garde-fou d'une hauteur minimale de 1,2 mètre et être munie d'une porte avec serrure;
- 8° lorsqu'une promenade surélevée est installée directement en bordure d'une piscine ou d'une partie de celle-ci, l'accès à cette promenade doit être empêché lorsque la piscine n'est pas sous surveillance.

3.6.2 Clôtures et murs

Toute clôture ou mur entourant une piscine doit:

- 1° être muni d'un mécanisme de verrouillage;
- 2° être conçu de façon à ce qu'il ne soit pas possible d'y grimper ou de l'escalader;
- 3° ne comporter aucune ouverture pouvant laissé passer un objet sphérique dont le diamètre est de 5 centimètres ou plus;
- 4° posséder une distance inférieure à 5 centimètres entre le sol et la clôture ou le mur.

Aux fins du présent article, un talus, une haie ou une rangée d'arbres ne constituent pas une clôture ou un mur.

POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES



BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES

En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Ramonage de cheminées : N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de cheminées sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.

Recrutement de pompiers volontaires - RAPPEL

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef pompier

MAISON DES JEUNES LE SQUAT



Coucou la gang ! Ici la maison des jeunes ! La mdj est ouverte cet été et nous sommes très occupés. Nous avons un superbe jardin en arrière de la maison des jeunes. Vous pouvez venir le voir avec ce merveilleux soleil, il pousse bien. Nous sommes allés visiter les écuries Esperanza de Ragueneau et, nous avons appris beaucoup sur leur travail et l'équithérapie ! Nous avons rencontré de beaux chevaux et nous voulons remercier Solange, Martine et Isabelle pour leur bel accueil et leur disponibilité de nous avoir rencontrés. Nous avons eu des ateliers pour apprendre à faire des bracelets en élastique et merci à Shirley pour son aide. Nous avons eu aussi un cours de couture et de points de croix. Merci à Agathe pour son aide.

Nous voulons vous rappeler que nous ramassons les canettes, donc vous pouvez venir les porter dans un de nos bacs de recyclage. Cela permet à la maison des jeunes d'amasser des sous.

Nous voulons remercier les jeunes qui sont venus nous aider pour la cantine. Un gros merci à Sarah, Alyson, Emy, Léïa, Samuel, Aurélie, Charles, William, Tommy, Tristan, Jean-Lévis, Carl, Souad et Line-Marie.

N'oubliez pas pour connaître l'horaire des activités, suivez-nous sur Facebook!!!!

On vous souhaite un bel été !

Diane David, coordonnatrice
Mdj le S.Q.U.A.T
418-567-1202

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

Centre de santé et de services sociaux
de Manicouagan

Veillez prendre note que pour le renouvellement de votre carte d'assurance-maladie, vous devez vous présenter avec deux pièces d'identité, votre formulaire de renouvellement et la photo exigée

HORAIRE DU SERVICE

- ◆ **Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**
 - Prise de sang et soins infirmiers
 - Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45**

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du CLSC de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

Du nouveau au bureau d'accueil touristique de Ragueneau :

Un bureau d'expérience touristique



Vous êtes invité à venir vivre l'expérience du grain de sable. Le bureau d'accueil touristique de la Péninsule est devenu un bureau d'expérience touristique sous la thématique de la route des plages.

Cette année, notre grain de sable fait encore du chemin :

- Personnalisation de l'approche client
- Interprétation du grain de sable
- Jardin de sable extérieur
- Devenez détective des plages
- Référencement de plage en plage

Nous proposons une **interprétation du grain de sable**; 14 panneaux d'interprétation sont disposés pour en apprendre davantage sur sa formation, sa composition ainsi que ses particularités. Aussi, au bureau d'accueil, nous offrons la possibilité **d'observer le sable provenant des plages s'étendant sur le territoire de la Manicouagan**, puis quelques-unes de la région de Duplessis. **En tout, plus de 20 plages sont représentées avec photos et sable.** Il est aussi possible de faire l'expérience avec le sable magnétique provenant de la région. De plus, **jardin de sable extérieur, observation des grains de sable sous microscope, et jeux « devenez des détectives des plages »**, toutes ces nouveautés ont bonifié le service d'accueil et ont apporté un projet de développement que les visiteurs et la population régionale se sont approprié, tout en créant une rétention de notre clientèle.

Pour savoir quoi faire et tout ce qui se passe,
amène tes amis, ta famille et viens nous visiter!

Idées-cadeaux ou pour un souvenir, venez découvrir la boutique « l'artisan d'ici », vous serez charmé par toute la variété des œuvres de nos artisans.

Bienvenue sur la route des plages!



REVELEZ
détective des plages!

**Présentez-vous au bureau d'accueil
touristique de Ragueneau.**

595, Route 138 • Tél. : 418-567-8912

Nouveauté :
Découvrez l'univers du grain de sable
à l'aide de panneaux d'interprétation conçus
spécialement sous ce thème!

**Ensuite, partez à la découverte des plages
et transformez-vous en détective et
cherchez les indices qui révèlent
les différents types de sable.**



**Tourisme Péninsule Manicouagan
devient dépositaire officiel
de virevents, cerfs-volants, etc.
Plusieurs modèles disponibles.**

Vous pourrez vous procurer
virevents, cerf-volants et autres décorations
extérieures en communiquant
avec Martine au 418-589-5730 ou
en écrivant :

info@penisulemanicouagan.qc.ca ,
après le 25 juin, le bureau d'accueil
touristique de Ragueneau
en fera la vente officielle.

**Venez voir les modèles que nous avons
en inventaire ou consultez les catalogues
des différents produits.**

Possibilité de commander sur place.

Faites vite!



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Maintenant sur appel, à l'année!

Encombrants non valorisables : deux collectes gratuites

Les encombrants non valorisables, tels les matelas, les sommiers, les meubles dont la structure est endommagée ou tous autres objets ayant atteint leur fin de vie utile sont ramassés sans frais à deux reprises durant l'année. Les matières doivent être en bordure de rue le jour déterminé de collecte.

Un montant de 75 \$ s'appliquera à toutes collectes supplémentaires.



Encombrants valorisables : collecte gratuite à l'année

Les électroménagers, le mobilier, etc. qui ont un potentiel de revente au magasin de réemploi, pourront être collectés par le biais du service porte-à-porte, instauré pour récupérer les objets en bon état.

Le tonnage se comptabilise à même celui enregistré aux écocentres, comprenant trois tonnes sans frais par résidence annuellement.

Est-ce encore valorisable ou non?

S'il peut être utile pour un membre de votre famille, il est valorisable. Le personnel de la Régie se réserve le droit d'évaluer les objets ramassés afin de déterminer s'il s'agit d'encombrants valorisables ou non.

COMMENT PARTICIPER À LA COLLECTE?

Pour vous prévaloir de ces services, vous devez obligatoirement vous inscrire en composant le 418 589-4557 afin de connaître la date de collecte.

Pour toute autre information, consultez le www.regiemanicouagan.ca

**VOUS AVEZ REÇU
DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES,
LE CALENDRIER 2014 !!**

**Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu,
nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.**



AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mardis : Ordures Vendredis : Recyclage

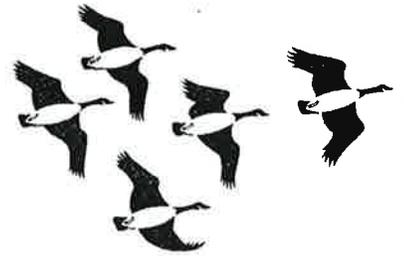
Jeudis : En octobre, Matières organiques

Lieu d'enfouissement/Écocentres fermés : 1^{er} septembre

Pour les encombrants : Veuillez appeler à la Régie au 418 589-4557.

SERVICE DES LOISIRS

PROJET : LES OUTARDES



CUISINES COLLECTIVES

Les groupes reprendront leurs activités la semaine du 8 septembre. Deux possibilités s'offrent à vous, le lundi soir ou le mardi. Nous ne savons pas encore si le groupe du mardi cuisinera de jour ou de soir, nous attendons les inscriptions afin de mieux répondre à la demande.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION vous contactez Nathalie au 418-567-3009. Vous pouvez laisser un message et je vous contacterai. Merci !

Bonne fin d'été et au plaisir de cuisiner ensemble !

INFOS - SERVICE DES LOISIRS

Bonjour à tous,

Quel mois de juillet !

Nous venons de passer un début d'été incroyable. En plus de la merveilleuse température qui nous fait grâce de sa présence, nous avons la chance d'avoir un terrain de jeu plein de dynamisme.

Les 3 animatrices, Jade, Sarah et Roselalie, ont fait plusieurs activités avec nos jeunes. Le



Parc nature, les pompiers, les olympiades, la cuisine (Un grand merci à Maryse Desjardins pour son implication en cuisine) et la coopérative Gaïa ne sont que quelques-unes des animations qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Comme nouveauté cette année, les jeunes ont la chance d'avoir des t-shirts représentant notre terrain de jeu. Un beau souvenir de leur été passé entre amis. Nous aimerions aussi remercier les parents qui viennent à nos escapades de groupe. Sans vous, nous ne pourrions sortir avec les enfants. Merci !!



Le service des loisirs aimerait remercier les familles qui ont pris le temps de remplir le petit sondage qui fût distribué à l'école. Un gros 88% des familles présentes à notre école ont répondu au questionnaire. Merci

beaucoup !!! Grâce à vous, nous essaierons de donner des activités correspondant aux besoins et aux attentes des jeunes de notre communauté. D'ailleurs, nous recherchons des personnes qui seraient intéressées à donner des cours de musique en groupe (guitare et chant). La demande est là, nous n'attendons que vous.

Si vous avez des idées d'activités ou que vous voulez aider comme adulte responsable lors d'activités, n'hésitez pas à appeler au service des loisirs, **votre aide nous est précieuse.**

Un gros merci aussi à toutes les personnes qui sont venues le 13 juillet au Centre des loisirs pour la présentation de la finale du mondial 2014 et la cantine de la maison des jeunes. Plusieurs se sont laissées tenter par les

délicieuses frites, poutines et hot-dogs. Merci à Diane et Souad pour leur temps précieux et leurs sourires lors de cette journée. Merci aussi aux jeunes qui ont donné de leur temps pour la réalisation de cette activité. Un gros merci aussi à la Sûreté du Québec et aux cadets Henrick Morin et Alexandra Taylor pour la journée burinage tenue le 19 juillet au Centre des loisirs. N'oublions pas la merveilleuse Josée Foster qui était présente afin de nous parler de la démarche Bon Voisin, Bon Œil qui vise la sécurité de notre voisinage.



D'ailleurs, ceux qui sont intéressés par cette démarche peuvent venir à la municipalité afin d'avoir plus d'information ou appeler le service des loisirs.

H.-Carl Gravel, coordonnateur des loisirs



**Enfin, n'oubliez pas le Kite Fest 2014
au Parc nature de Pointe-aux-Outardes
du 1^{er} au 3 août.**

Plein d'activités et d'exposants seront sur place pour vous divertir.

Encore une fois cette année, il y aura la fête du vent qui se tiendra le samedi où une pléthore d'activités sera organisée pour toute la famille.

On vous y attend ! Le coût n'est que seulement 10 \$/3 jours ou 5 \$ par jour.

Un bel évènement qui n'attend que vous !

Bonnes vacances à tous !

